



Livret d'accueil

CENTRE DE SOINS, D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PRÉVENTION DES ADDICTIONS



CSAPA EQUINOXE

**Brignoles - Hyères -
La Farlède**

Consultations Jeunes Consommateurs (CJC)

**Hyères - Brignoles - Le Luc -
Saint-Maximin**



**CENTRE HOSPITALIER
HENRI GUÉRIN**

BIENVENUE

Madame, Monsieur,

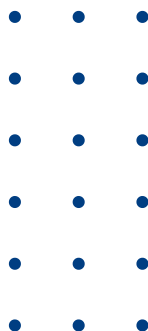
Vous avez choisi de vous adresser à notre service pour votre prise en charge concernant votre problématique d'usage de produits psychoactifs, d'addiction avec ou sans produit.

Nous nous engageons auprès de vous à être attentifs à vos besoins individuels et à vous dispenser des soins de qualité.

Ce livret d'accueil est destiné à vous apporter des informations sur notre structure, ses missions et son fonctionnement.

Il comporte :

- Une présentation globale du CSAPA
- Les missions du service
- Le règlement de fonctionnement
- La charte des droits et liberté de la personne accueillie



CSAPA Equinoxe **Les lieux de consultations :**

170 Chemin de la Villette, 83400 Hyères

12 Bd Saint-Louis, 83170 Brignoles

Au sein du Centre pénitentiaire, Quartier
Castille, Rte de la Crau, 83210 La Farlède

CJC **Les lieux d'écoute :**

Hyères

Brignoles

Saint-Maximin

Le Luc

***Le pôle accomplit ses missions en lien avec le réseau
spécialisé. Nos prises en charge intègrent également les
troubles psychiatriques et somatiques associés.***

Les soins sont gratuits et peuvent, sous certaines conditions, être anonymes.

SOMMAIRE



01

NOS ÉQUIPES, NOS VALEURS

02

NOS MISSIONS

03

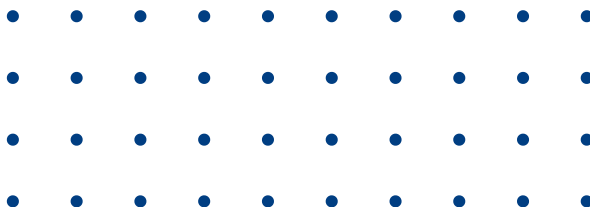
REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

04

**CHARTRE DES DROITS ET LIBERTES
DE LA PERSONNE ACCUEILLIE**

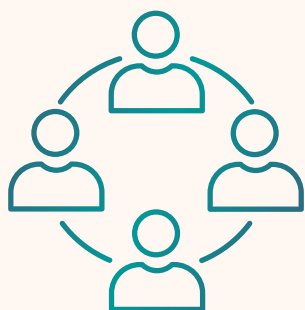
05

PLANS D'ACCES



Les familles et les proches peuvent également y trouver des informations sur les addictions ou un soutien.

Le CSAPA Equinoxe est habilité à accueillir les personnes soumises à une obligation ou une injonction de soins.



NOS EQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES

Médecins addictologues
Psychologues
Cadre de santé
Infirmières
Assistantes de service social
Educatrices spécialisées
Secrétaires

NOS VALEURS

Respect et promotion de l'exercice des droits et libertés individuelles :

--> Neutralité – Egalité – Protection des personnes – Confidentialité des informations confiées

Les soins s'appuient sur les capacités des personnes à conduire leur évolution :

--> Libre choix – Responsabilisation – Engagement réciproque

NOS MISSIONS

CSAPA Equinoxe

L'équipe pluridisciplinaire vous accompagnera dans votre démarche et selon vos objectifs : changement de comportement, diminution de consommation ou sevrage et maintien de l'abstinence au travers un projet personnalisé évalué régulièrement.

Celui-ci cherche à répondre aux besoins de santé physique et psychologique, de lutter contre l'isolement et de maintenir du lien social. Il peut inclure des :

- Consultations médicales
- Soutien psychologique et psychothérapies
- Entretiens infirmiers
- Accompagnement socio-éducatif
- Accès aux droits
- Groupes de paroles et d'affirmation de soi
- Activité à médiation corporelle : relaxation, sophrologie, méditation
- Organisation de cures de sevrage ambulatoires ou hospitalières
- Prescription de traitements de substitution (Méthadone, Suboxone)



Il est important que vous ayez dès le début de la prise en charge un médecin traitant que nous pourrons régulièrement, avec votre accord, informer de l'évolution de vos soins. Ces contacts réguliers favorisent le relais ultérieur.

Le CSAPA Equinoxe a également une mission d'information auprès des personnes concernées (consommateurs, familles, proches, professionnels) portant sur les addictions, la nature et le déroulement des soins ainsi que sur les droits sociaux des personnes accueillies.

Parfois, en complément des soins du CSAPA Equinoxe ou pour une prise en charge différente, une orientation vers une autre structure de soins est nécessaire. Nous pouvons alors faire appel à notre réseau pour un accompagnement.

Le CSAPA Equinoxe est engagé dans une politique de prévention et de réduction des risques pour laquelle il propose :

- Un dépistage gratuit des hépatites (VHB, VHC) et du VIH
- La vaccination gratuite contre l'hépatite B
- Un programme de réduction des risques et contaminations infectieuses par échange de kit personnel à usage unique

CONSULTATIONS JEUNES CONSOMMATEURS - CJC (pour les jeunes de 12 à 25 ans)

L'objectif de ces consultations est d'accueillir des jeunes consommateurs (de cannabis, alcool, tabac, et autres substances psychoactives) en questionnement sur leur consommation, ainsi que leur entourage. Les professionnels assurent l'information et l'évaluation de la consommation et proposent, le cas échéant, une prise en charge spécifique.

VOS DROITS

Vous pouvez à tout moment être informé sur vos droits et aussi sur les modalités de prise en charge. Il vous sera proposé de désigner une personne de confiance qui peut vous accompagner et vous assister. Le CSAPA Equinoxe est soumis à autorisation par l'Agence Régionale de Santé qui l'évalue au travers d'un audit externe tous les 5 ans.

Vous pouvez donner votre avis sur le fonctionnement du centre et sur votre prise en charge par le biais :

- De la boîte à idées
- Du questionnaire de satisfaction
- Auprès des professionnels qui vous accompagnent
- En adressant un courrier à la Commission des Usagers



Article 1

Le règlement de fonctionnement du CSAPA Equinoxe défini par :

- Art L 311-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles modifié par la loi n°2007- 308 du 5 mars 2007
- Art. 18 JORF du 7 mars 2007 entré en vigueur le 1er janvier 2009 stipulant qu'un document individuel de prise en charge est élaboré avec la participation de la personne accueillie ou son représentant légal. Ce document définit les objectifs et la nature de la prise en charge ou de l'accompagnement dans le respect des principes déontologiques et éthiques, des recommandations des bonnes pratiques professionnelles et du projet d'établissement ou de service. Le règlement de fonctionnement fera l'objet d'une révision régulière.

Article 2

Le règlement de fonctionnement du CSAPA Equinoxe est remis à chaque usager, avec le livret d'accueil et la charte des droits et liberté de la personne accueillie.

Ces documents sont mis à la disposition dans les locaux du CSAPA Equinoxe.

Article 3

Le respect de la dignité, de l'intégrité, de la vie privée, de l'intimité et de la sécurité est garanti à chacun des usagers. Chaque membre du personnel est soumis au secret professionnel. L'usager peut bénéficier des prestations proposées par le CSAPA Equinoxe en fonction de son contrat de soin.

Article 4

La prise de rendez-vous auprès du CSAPA se fait par téléphone ou sur place :

· CSAPA Hyères : 04 94 01 46 90

· CSAPA Brignoles : 04 94 69 22 38

· CJC Secteur Hyères : 06 84 81 88 46

· CJC Secteurs Brignoles / Le Luc / Saint-Maximin : 06 33 64 85 99

Les consultations sont financées par l'Assurance Maladie ; elles sont totalement gratuites. Lors de la première consultation, il sera tout de même nécessaire de vous munir de votre carte vitale, carte de mutuelle et carte nationale d'identité.

Vous êtes priés de prévenir le CSAPA en cas d'impossibilité de venir à votre rendez-vous.

Article 5

Le document individuel de prise en charge fixera vos conditions de soins et de suivi au CSAPA.

Article 6

La confidentialité des informations de votre dossier est assurée conformément à l'article 4 du code de déontologie et s'applique à tout le personnel du CSAPA.

Le dossier patient est informatisé et répond aux obligations de la CNIL.

L'accès au dossier patient (loi du 4 mars 2002) est assuré.

Le CSAPA s'appuie sur les textes qui régissent les rapports des usagers avec le service et précisent les droits des personnes soignées :

- Loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale dont la charte des droits et des libertés de la personne accueillie,

- Loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé,

- Loi du 16 août 2004 relative à l'Assurance Maladie.

Article 7

Il est interdit de fumer dans les locaux du CSAPA.

Le maintien en bon état des locaux et du matériel participe au bien-être et à la sécurité de tous.

Le personnel veille à une bonne application des dispositions légales et réglementaires en matière d'hygiène et de sécurité.

Toute violence est proscrite.

Article 8

Le présent règlement de fonctionnement entre en application à compter du 01 avril 2024.

Principes généraux*

Arrêté du 8 septembre 2003



Principe de non-discrimination

Nul ne peut faire l'objet d'une discrimination, quelle qu'elle soit, lors de la prise en charge ou de l'accompagnement.



Droit à une prise en charge ou à un accompagnement

L'accompagnement qui vous est proposé est individualisé et le plus adapté possible à vos besoins.



Droit à l'information

Les résidents ont accès à toute information ou document relatifs à leur accompagnement, dans les conditions prévues par la loi ou la réglementation.



Principe du libre choix, du consentement éclairé et de la participation de la personne

- Vous disposez du libre choix entre les prestations adaptées qui vous sont offertes.
- Votre consentement éclairé est recherché en vous informant, des conditions et conséquences de la prise en charge et de l'accompagnement et en veillant à votre compréhension.
- Le droit à votre participation directe, à la conception et à la mise en œuvre de votre projet individualisé vous est garanti.



Droit à la renonciation

Vous pouvez à tout moment renoncer par écrit aux prestations dont vous bénéficiez et quitter l'établissement.



Droit au respect des liens familiaux

La prise en charge ou l'accompagnement favorisent le maintien des liens familiaux, dans le respect des souhaits de la personne.



Droit à la protection

Le respect de la confidentialité des informations vous concernant est garanti dans le cadre des lois existantes. Il vous est également garanti le droit à la protection, à la sécurité, à la santé et aux soins.



Droit à l'autonomie

Dans les limites définies dans le cadre de la prise en charge ou de l'accompagnement, il vous est garanti de pouvoir circuler librement, ainsi que de conserver des biens, effets et objets personnels et de disposer de votre patrimoine et de vos revenus.



Principe de prévention et de soutien

Les conséquences affectives et sociales qui peuvent résulter de la prise en charge ou de l'accompagnement doivent être prises en considération. Les moments de fin de vie doivent faire l'objet de soins, d'assistance et de soutien adaptés dans le respect de vos convictions.



Droit à l'exercice des droits civiques attribués à la personne accueillie

L'exercice effectif de la totalité de vos droits civiques et de vos libertés individuelles est facilité par l'établissement.



Droit à la pratique religieuse

Les personnels et les résidents s'obligent au respect mutuel des croyances, convictions et opinions. Ce droit à la pratique religieuse s'exerce dans le respect de la liberté d'autrui et fonctionnement normal de

sous réserve que son exercice ne trouble pas le l'établissement.



Respect de la dignité de la personne et de son intimité

Le respect de la dignité et de l'intégrité de la personne est garanti.

CSAPA - CJC de BRIGNOLES**12 boulevard Saint-Louis, 83170 BRIGNOLES****Tél** CSAPA Brignoles : 04 94 69 22 38**Tél** CJC Brignoles / Le Luc / Saint-Maximin :
06 33 64 85 99**Courriel** : csapa.brignoles@ch-pierrefeu.fr**Horaires d'ouverture :**

Lundi : 9h - 19h

Mardi, mercredi, jeudi et vendredi : 9h - 16h30



**Entrée CSAPA
à l'arrière du bâtiment**



**Parking
CSAPA**

**CSAPA - CJC de Hyères****Espace Victoria - 170 Chemin de la Villette
83400 HYERES****Tél** CSAPA Hyères : 04 94 01 46 90**Tél** CJC Secteur Hyères : 06 84 81 88 46**Courriel** : csapa.hyeres@ch-pierrefeu.fr**Horaires d'ouverture :**

Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 9h - 16h30

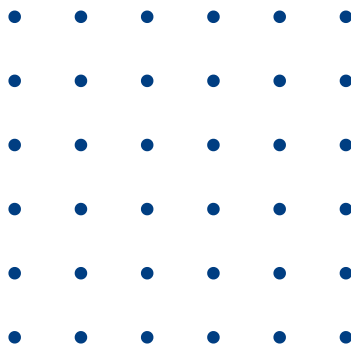
Jeudi : 9h - 19h



Lined area for notes, consisting of multiple horizontal lines.



CENTRE DE SOINS, D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PRÉVENTION DES ADDICTIONS



Centre Hospitalier Henri Guérin
Quartier Barneng
83390 Pierrefeu - du -Var

